

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de la sante de la population et de la reforme hospitalière
La Direction De La Sante De La Wilaya D'Ouargla
Etablissement public hospitalier d'Ouargla
N.I.F: 098830019110724

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

En référence au décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de pouvoir public, notamment son article 65 alinéa 2, L'établissement public hospitalier de Ouargla informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Appel d'offre national ouvert avec exigence capacités minimal n° 07/2025 pour l'acquisition CONSOMMABLES NON TISSU ET MOYEN DE PROTECTION publiée aux journaux " KHABAR" du 10/06/2025 et AKHBAR EL SABAH بتاريخ 11/06/2025 ET BOMOP, il a été l'AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE dans le tableau ci-dessous :

N° de lots	Désignation des lots	Entreprise	Code fiscal	Note général attribuée NG=NT+NF	Montant Da/ ttc (correction)	Critère de choix
01	<u>CONSOMMABLES</u> <u>NON TISSU ET MOYEN</u> <u>DE PROTECTION</u>	HYGIMED	099916000780112	90/100	12.316.500.00	Meilleur note générale NG

Conformément à l'article 82 alinéa 4 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de pouvoir public, pour les autres soumissionnaires, La direction de L'établissement public hospitalier d'Ouargla-bureau des marches- est tenue d'inviter les intéressés entre eux de se rapprocher de ses services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis au journaux ou BOMOP à prendre connaissance les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres.

- Conformément à l'article 82 alinéa 3 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et délégation de pouvoir public,, les soumissionnaires contestant le choix, peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de La wilaya de Ouargla, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la publication du présent avis au journaux ou BOMOP.

Ouargla le :
Le directeur

ANEP 2530004668

